

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **3 février 2020**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
 Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
 Madame Diane Parent, conseillère # 3
 Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
 Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Sont absents : Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

Formant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte par le président.

10-20**ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour, de laisser ouvert l'item « Divers » et d'accepter le procès-verbal du 6 janvier 2020.

Maire

LISTES DES FACTURES

SALAIRES et DÉDUCTIONS	
Remise Fédérale	1 312.85
Remise Provinciale	3 594.22
Administration	2 386.70
Conciergerie	775.50
Coordonnateur en loisir	2 477.50
Eau potable & Aqueduc	994.83
Eau usée & Égout	17.15
Patinoire	2 212.55
Inspecteur municipal	737.55
Voirie	1 132.05
RÉSEAU ROUTIER	
Entretien et réparation véhicule et équipement	43.49
Entretien garage municipal	146.60
Enlèvement neige (3/6)	24 909.33
Entretien hiver route Ste-Jeanne	1 890.00
Essence, huile et diesel	630.17
MATIÈRES RÉSIDUELLES	
Collecte ordure et récupération (1/6)	1 991.67

LOISIR INTERMUNICIPAL	
Téléphone cellulaire	46.95
Frais de déplacement décembre	202.80
DIVERS	
Électricité (éclairage public)	305.93
Électricité (bassin d'épuration, route 297)	656.47
Électricité (centre municipal, 120 rue Principale)	2 084.12
Électricité (bureau, 117 rue Principale)	589.26
Électricité (puit, 54 chemin Kempt)	669.06
Électricité (patinoire, 15 rue Fraser)	776.51
Électricité (garage, 270 route 132)	2 222.99
Électricité (réservoir, route de la Montagne)	40.06
Téléphone (centre)	75.15
Téléphone (bureau, centre sportif, puit)	384.89
Téléphone (cellulaire)	33.92
Fond d'information du territoire	8.00
Contrat service photocopieur	553.70
Frais de postes (journal)	55.94
Frais de poste (analyse d'eau potable et usée)	19.85
Papeterie et fourniture de bureau	160.94
Achat et remplissage extincteur incendie	105.78
Service informatique comptabilité 2020	5 788.99
Réparation électrique centre sportif et centre municipal	199.84
Redistribution redevances carrière 2019	2 649.30
Adhésion professionnelle directeurs municipaux 2020	548.43
Honoraires Service Génie MRC - divers projets	9 851.25
Formation opérateur eaux usées	750.00
Essence, huile et diesel patinoire	30.02
Ajustement retenue à la source provinciale 2019	10.38
	74 072.69

Je, Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Moïse certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces factures.

11-20

ACCEPTATION DES FACTURES

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise le paiement des factures énumérées précédemment.

Maire

12-20

AVIS DE MOTION

Il est proposé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2020-01 concernant l'exploitation de carrière et sablière sur le territoire.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2020-01 « Exploitation des carrières et sablières sur le territoire de Saint-Moïse » abroge et remplace le règlement numéro 2008-05 et tous ses amendements. Le coût annuel des redevances sur les matières assujetties ne sont plus inclus dans un article du règlement mais dans une annexe. Cette disposition permettra de mettre à jour annuellement l'annexe en évitant d'amender le règlement constamment.

Maire

13-20

RÔLE DE PERCEPTION

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la confection du rôle de perception de taxes pour l'année 2020.

Maire

14-20

ACHAT TIMBRES COMPTES DE TAXES

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise l'achat de timbres pour les comptes de taxes.

Maire

15-20

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

**Dépenses de fonctionnement sur les routes locales de
niveaux 1 et 2 admissibles**

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse doit présenter un compte rendu des dépenses de fonctionnement sur les routes locales de niveaux 1 et 2 admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL 2019) ;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil, il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse atteste la véracité des frais encourus pour l'année civile 2019 sur les routes locales de niveaux 1 et 2 suivants :

- 1- Entretien d'hiver : 114 717,00 \$
- 2- Entretien d'été : 93 817,00\$
- 3- Dépenses d'investissement : 9 873,00 \$

Maire

16-20

PERMIS D'INTERVENTION MTQ

ATTENDU que la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU que la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Madame Nancy Côté et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer lesdits permis d'intervention.

Maire

17-20

ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2020.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

18-20

ENTENTE MUNICIPALITÉ LA RÉDEMPTION
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE

Site de Les Constructions Jalbert & Pelletier

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2020.

Cette entente consiste à un partage de 70% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site BNE 31 127 exploité par Les Constructions Jalbert et Pelletier de Saint-Gabriel qui transitent sur le territoire de La Rédemption.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de La Rédemption.

Maire

19-20

**ENTENTE MUNICIPALITÉ SAINT-CLÉOPHAS
REDISTRIBUTION REDEVANCE CARRIÈRE**

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Madame Diane Parent et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur les carrières et sablières avec la municipalité de La Rédemption pour l'année 2020.

Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-St-Laurent qui transitent sur le territoire de Saint-Cléophas.

Par la même résolution, le conseil mandate le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente avec la municipalité de Saint-Cléophas.

Maire

20-20

CONSEIL ADMINISTRATION OMH

Il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse nomme Madame Diane Parent au conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) pour un durée de trois ans.

Maire

21-20

SERVICE D'INSPECTION MRC

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte l'offre de service 2019-33, au montant de 12 500,00\$, du Service d'aménagement et d'Urbanisme de la MRC de La Matapédia, pour le service d'inspection en bâtiment et en environnement.

Maire

22-20

LOISIR INTERMUNICIPAL

Considérant que les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et de Saint-Damase ont émis le désir commun d'embaucher une ressource en loisirs;

Considérant que les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et de Saint-Damase ont mis en place un comité de suivi pour la gestion de cette ressource commune, en nommant chacun un représentant de leur conseil municipal et leur directrice générale respective;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a été désignée comme la municipalité titulaire de la ressource en loisirs;

Considérant la proposition du comité de suivi, par la résolution 01-20, que le salaire de la ressource en loisir soit de 18,00 \$/h à raison de 35 heures semaine à compter du 1^{er} janvier 2020.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Patrick Fillion, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse accepte la proposition du comité de suivi de fixer le taux horaire du coordonnateur en loisir à 18,00\$ et 35 heures semaine à compter du 1^{er} janvier 2020.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h30.

Président

Secrétaire